

DÉCRET N° 2018 – 290 DU 06 JUILLET 2018  
portant radiation de onze (11) commissaires de  
police des effectifs de la Police républicaine.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraite, telle que modifiée par la loi n° 2015-19 du 02 avril 2015 ;
- vu** la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine ;
- vu** loi n° 2017-42 du 02 juillet 2018 portant statut des personnels de la Police républicaine ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 69-6/PR/SGDN du 07 janvier 1969 relatif aux conseils de discipline ;
- vu** le décret n° 2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de la Police nationale dans leurs différents grades ;
- vu** le décret n° 2016-130 du 17 mars 2016 portant règlement de service à la Police nationale, tel que modifié par le décret n° 2017-522 du 15 novembre 2017 ;
- vu** le décret n° 2016-137 du 17 mars 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels de la Police nationale, tel que modifié par le décret n° 2017-353 du 19 juillet 2017 ;
- vu** le décret n° 2018-006 du 17 janvier 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Police républicaine ;
- vu** la décision n° 007/MISP/DC/SGM/DGPN/SA du 15 janvier 2018 portant traduction de cinq (05) fonctionnaires de police devant le conseil de discipline ;
- vu** la décision n° 008/MISP/DC/SGM/DGPN/SA du 15 janvier 2018 portant traduction de six (06) fonctionnaires de police devant le conseil de discipline ;
- vu** les procès-verbaux des séances des conseils de discipline tenues à Cotonou les 9

février, 9 mars, 5 et 6 avril 2018 ;

sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,  
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 02 mai 2018,

## DÉCRÈTE

### Article premier

Sont radiés pour compter du 02 mai 2018, des effectifs de la Police républicaine pour « manquement grave aux règles d'éthique et de déontologie, mauvaise manière habituelle de servir portant atteinte à l'honneur, à la probité et au prestige de la Police nationale », les Commissaires de police dont les noms suivent :

Ordre	Nom (et Prénoms)	Matricule	Grade	Date de radiation
1	AWASSI Jean-Bosco	1903	CPP	22/09/1986
2	AZANLIN Rémi	5044	CP1	13/02/2010
3	SEDAGBANDE Daniel	1939	CP1	14/12/1984
4	KPADE Michel Abraham	2351	CP1	31/12/1996
5	BOULANKI B. Arouna	1849	CP2	13/11/1985
6	EGUE Mathias	1885	CP2	30/09/1985
7	DANSOU Jérémie	1838	CP2	13/11/1985
8	N'GOBI YOROU Orou Konni	1920	CP2	17/12/1984
9	OGOUGBE Agossa Pierre	1518	CP2	28/12/1985
10	TCHAN Koudouzou	6037	CP2	21/05/2012
11	ZINMOUDJO Johnson	1933	CP2	05/11/1985

### Article 2

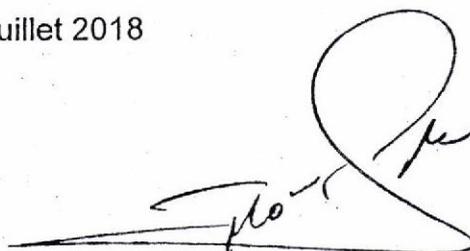
Les intéressés rendent leur paquetage et leur carte d'identité professionnelle aux services compétents de la Direction générale de la Police républicaine.

### Article 3

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 06 juillet 2018

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



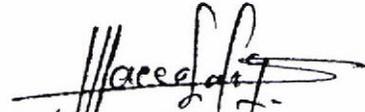
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Marie Odile ATTANASSO**  
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Intérieur et  
de la Sécurité Publique,



**Sacca LAFIA**

**AMPLIATIONS**: PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HCJ : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 MSP : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ;  
**INTERESSES** : 11 ; JORB : 1.